

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 4743/106/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 10.09.2024 Responsable communal : M. Christophe Paroz
Visite sur place : 24.09.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	M. René Wenger Eulerstrasse 82 4051 Bâle
Demandeur	Riviera Paysage – Zone verte M. Alain Crisinel Z.I. La Foge G - Route des Châtaigniers 19 1815 Clarens

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Route de Sonloup 5, 1833 Les Avants
Parcelle No	4743

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Un sapin présente depuis deux ans une perte de vitalité, on peut apercevoir un dépérissement au pied de l'arbre.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre/circonférence à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Picea abies	Epicéa	46/145	

E. Motifs admis selon la LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : L'épicéa est en train de sécher. Un collecteur du collet est pourri et des sudations importantes de résine sont visibles sur tout le tronc.

F. Préavis du service des espaces publics

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandation d'entretien :

H. Compensation prévue

- Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)

I. Affichage au pilier public

Date d'affichage au pilier public : du 30 septembre 2024 au 29 octobre 2024

J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Christophe Paroz

Date : 24.09.2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 24.09.2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 26.09.24

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Parcelle 4743, Rte de Sonloup 5
Demande d'abattage

Echelle : 1:500
Coordonnées : 2562202 / 1144780
Date d'impression : 24.09.2024

Parcelle No 4743, Route de Sonloup 5



No 1

